Syndicat Mixte
d'aménagement, de gestion
et d'entretien des berges
de la Seine et de l'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Destinataires *in fine*

011881

Affaire suivie par : Maël Courtillé / SMSO
Tél. : 06.74.16.27.49
Emmanuel Le Duc / DDT78 – SE
Tél. : 01.30.84.33.24

Versailles, le 9 septembre 2015

PJ : questionnaire

Objet : Directive inondation – compte rendu de la réunion inondation du 17/06/15

Madame, Monsieur,

La réunion des communes yvelinoises et val d'oisiennes à l'amont de la confluence Seine-Oise dédiée à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation s'est tenue le 17 juin dernier au Pecq.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de cette réunion ainsi que les documents présentés à cette occasion.

Les présentations de cette réunion sont disponibles à l'adresse internet suivante : http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-inondation/Mise-en-oeuvre-de-la-Directive-Inondation/Strategie-locale-de-gestion-des-risques-d-inondations/Les-Comites-territoriaux

Un questionnaire destiné à recueillir les principales préoccupations des communes est également joint à ce courrier. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à retourner ce document, déjà diffusé avec l'invitation à cette réunion, au SMSO.

D'ores et déjà, un certain nombre de demandes ont été recensées, particulièrement sur l'information en temps réel de l'alimentation en électricité à l'échelle de chaque quartier urbain, ainsi que sur la sécurité de l'alimentation en eau potable. La question de la gestion de crise a également été soulevée avec l'organisation logistique de l'évacuation des populations. La rédaction des plans communaux de sauvegarde (PCS) devra, quant à elle, être harmonisée avec les actualisations nécessaires.

Cette première démarche sera poursuivie dans le courant de l'année 2015, avec une prochaine réunion en octobre qui réunira l'ensemble des communes yvelinoises à l'amont et également à l'aval de la confluence Seine Oise du Territoire à Risque important d'Inondation.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du SMSO

Daniel LEVEL

Le Directeur départemental

Bruno CINOTTI

Copie : délégués SMSO

Destinataires :

Monsieur le Maire d'Achères
Monsieur le Maire de Bezons
Monsieur le Maire de Bougival
Monsieur le Maire de Carrières-sur-Seine
Monsieur le Maire de Chatou
Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine
Monsieur le Maire de Cormeilles-en-Parisis
Monsieur le Maire de Croissy-sur-Seine
Monsieur le Maire de Herblay
Monsieur le Maire de Houilles
Monsieur le Maire de La Frette-sur-Seine
Monsieur le Maire du Mesnil-le-Roi
Madame le Maire du Pecq
Madame le Maire de Port-Marly
Monsieur le Maire du Vésinet
Monsieur le Maire de Louveciennes
Monsieur le Maire de Maisons-Laffitte
Monsieur le Maire de Montesson
Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye
Monsieur le Maire de Sartrouville

Compte-Rendu de la réunion des communes Yvelinoises et Val-d'Oisiennes en amont de la confluence Seine Oise du 17 juin 2015

Mairie du Pecq-sur-Seine

Collectivités conviées : toutes les communes des Yvelines concernées par le risque inondation Seine, de la confluence Seine Oise à Carrières-sur-Seine, et les communes du Val-d'Oise suivantes : Bezons, Cormeilles-en-Parisis, Herblay et La Frette-sur-Seine.

Personnes et communes présentes :

CINOTTI B	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
LEVEL D	PRÉSIDENT DU SMSO
CLERC P	DIRECTEUR DU SMSO
FORTIN A	SMSO
COURTILLÉ M	SMSO
HERAULT ML	CHEF DE SERVICE ENVIRONNEMENT - DDT78
VAN-VLAENDEREN R	DDT78
BERNARD P	DDT95
ROBERT S	DRIEE
THOMAS-BOURGNEUF A	DRIEE
GLUCINA K	LYONNAISE DES EAUX
BORDENAVE E	ERDF
PICHENET P	ACHÈRES
SANGUINEDE C	BEZONS
PELLISTRANDI AG	BOUGIVAL
CHAMPROY P	BOUGIVAL
BOSSIS A	CARRIÈRE-SUR-SEINE
ROLLET JM	CONFLANS-SAINTE-HONORINE
LANASPRE N	CORMEILLES-EN-PARISIS
LANGLOIS P	CROISSY-SUR-SEINE
ZAKEL C	CROISSY-SUR-SEINE
PERROT C	CROISSY-SUR-SEINE
BOULANGER D	CROISSY-SUR-SEINE
GALLEY D	HERBLAY

POULET AJ	LA FRETTE-SUR-SEINE
DEBUE P	LE MESNIL-LE-ROI
GUEHENNEC JC	LE MESNIL-LE-ROI
DIEYE SA	LE PECQ
LAMBART T	LE PECQ
HERVOUET P	LE PORT-MARLY
DOUADY H	LOUVECIENNES
BABLED D	MAISONS-LAFFITTE
PINTENET AC	MAISONS-LAFFITTE
DE MOERLOOSE M	MAISONS-LAFFITTE
KOPELIANSKIS C	MAISONS-LAFFITTE
GODAERT S	MAISONS-LAFFITTE
BRISTOL N	MONTESSON
CHAPRON L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
GODART R	SARTROUVILLE
GASPARIK N	SARTROUVILLE

Introduction de M. Level, Président du SMSO

M. Level remercie de leur présence l'ensemble des représentants des communes, élus et personnels communaux en charge des politiques du risque. Il rappelle que cette réunion fait suite à une première réunion qui s'est tenue à Verneuil le 11 février 2015 pour les communes yvelinoises en aval de l'Oise.

Le même ordre du jour est proposé, à savoir une présentation de la mise en œuvre de la directive inondation sur les territoires prioritaires, que constituent le val de Seine dans les Yvelines, depuis les Hauts de Seine jusqu'à Rosny sur Seine, et les communes du val d'Oise riveraines de la Seine. Il est prévu d'entendre le témoignage de deux intervenants : l'un sur l'alimentation électrique et l'autre sur l'alimentation en eau potable. Des travaux sont en effet en cours ou ont déjà été réalisés pour éviter les risques de coupures et pour connaître les secteurs pour lesquels l'alimentation ne pourra être assurée.

Le SMSO s'est engagé, fin 2014, dans l'animation locale du risque inondation aux côtés de la DDT des Yvelines. Le découpage régional des secteurs d'animation confie au SMSO uniquement la partie du val de Seine en aval de la confluence avec l'Oise soit une trentaine de communes. Le SMSO a cependant souhaité pouvoir sensibiliser aussi les communes yvelinoises en amont de la confluence avec l'Oise. Ce choix est justifié par souci de cohérence par rapport à la gestion du risque sur l'ensemble du département des Yvelines. C'est la raison pour laquelle l'établissement public « Seine Grands Lacs » responsable de l'animation risque inondation de la confluence Seine Marne à la confluence Seine Oise a été convié. Cependant, M. Frédéric Gache, Chef du service directive inondation, n'a pas pu se rendre sur le site en raison de difficultés de transport.

Introduction de M. Cinotti, directeur départemental des territoires – DDT78

Ce COMITER est l'aboutissement d'une démarche initiée dans le cadre de la directive européenne inondation du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Cette directive impose notamment aux États membres de cartographier les surfaces inondables et d'identifier les territoires à risque important d'inondation (TRI) afin de prioriser les actions.

Cette réunion a pour vocation de réunir une partie des communes faisant partie du TRI de l'axe Seine qui prend en compte toute l'agglomération parisienne, sur la partie yvelinoise et val d'oisienne. L'objectif est d'élaborer une stratégie locale cohérente de gestion du risque à l'échelle du bassin de risque via notamment la mise en place de programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI). Ces plans doivent être élaborés de manière partagée par l'ensemble des partenaires concernés, au premier rang desquels se trouvent les collectivités territoriales. Cette réunion est l'occasion de mettre en place un lieu d'échanges et de concertation pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie locale partagée, opérationnelle et répondant aux attentes locales.

Dans les Yvelines, l'animation est assurée par la DDT et le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Présentation par la DRIEE du cadre réglementaire de la mise en œuvre de la directive inondation dans le contexte francilien.

Présentation d'Astrid Thomas-Bourgneuf - DRIEE
Cf. Diaporama en annexe

La France a engagé la mise en œuvre de la directive inondation par l'identification de territoires à risque important d'inondation (TRI) et l'élaboration, sur chaque grand bassin versant, d'un plan de gestion du risque inondation (PGRI). Le PGRI du bassin Seine-Normandie était en consultation du public jusqu'au 18 juin 2015. Le territoire de Seine aval fait partie du TRI de la métropole francilienne sur lequel la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) se décline au travers de 8 objectifs. Le comité qui lui est associé a notamment pour mission de définir les dispositions permettant l'atteinte des objectifs dont l'échelle de travail se fera à l'échelon local.

Question de M. Godaert, élu à Maisons-Laffitte, adressée à la DDT : un article paru dans la presse mentionne un projet de réalisation de 6 500 logements en zone inondable sur le site de l'hippodrome, quel est l'avis de la DDT à ce sujet ?

- Réponse de M. Cinotti (DDT) : si la presse a effectivement présenté ce projet, la DDT n'a pas encore donné son avis. L'État a une responsabilité vis-à-vis des populations qui pourraient être exposées à des risques d'inondation, et il sera très vigilant sur les

dossiers qui pourraient lui être présentés.

Gouvernance et périmètre à l'échelle Seine aval

Présentation de Rodolphe Van Vlaenderen – DDT78
Cf. Diaporama en annexe

Il n'y a pas eu de phénomènes significatifs d'inondation récents, ce qui a effacé la conscience du risque. Il est donc nécessaire de sensibiliser les différents acteurs, et d'adopter une approche pédagogique.
Pour réduire ce risque, il convient d'adopter une approche globale prenant notamment en compte :

- les enjeux communaux ;
- la prévention des risques d'inondations, la protection des personnes et des biens, l'organisation des secours ;
- les différentes thématiques : urbanisme, aménagement, aménagements, etc...

L'implication des acteurs concernés dans l'élaboration de la stratégie sous-entend l'application du principe de subsidiarité. Ce principe permet à chaque acteur d'être mobilisé selon ses champs de compétences, à l'échelle adéquate. Par ailleurs, l'intervention isolée des communes est insuffisante. La question de l'intercommunalité prend ici tout son sens.
La stratégie locale s'inscrit dans un calendrier dont les objectifs sont définis au niveau régional et doivent prendre en compte les spécificités locales.
Dans ce cadre, les comités territoriaux ont pour rôle de :

- de compléter la note de diagnostic (envoyée lors de la précédente réunion en juin 2014) ;
- d'associer les différents acteurs pour élaborer une stratégie locale partagée, répondant aux attentes régionales et pouvant être mise en œuvre sur le long terme ;
- de proposer des dispositions adaptées aux enjeux du territoire.

Cette stratégie devra ensuite être déclinée en un programme opérationnel, le programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), qui est l'outil de financement des actions.

Question de M. Godart, élu de la commune de Sartrouville, adressée à la DDT : est-ce qu'un PAPI est toujours d'actualité ? Quel serait le montant de son enveloppe ?

- Réponse de M. Cinotti (DDT) : cela dépend de ce que les collectivités souhaitent faire, dans quels projets économiques elles souhaitent se lancer. La mise en œuvre d'un PAPI permet notamment d'adopter une démarche de programmation et de sécuriser les financements sur les actions prévues pour la prévention des inondations.

Question de M. Langlois, élu de Croissy-sur-Seine, adressée à la DRIEE : la modélisation de la zone inondable correspond-elle à l'inondation de 1910 ou prend-elle en compte le réaménagement des berges et l'évolution de l'aménagement du territoire ?

- Réponse de Mme ROBERT (DRIEE) : la zone inondable correspond à la crue de 1910 transposée sur la topographie actuelle. Par ailleurs, les ouvrages, tels que les digues, protègent mais peuvent-être défaillants (exemple de la catastrophe de la Faute-sur-Mer). La politique nationale ne prend pas en compte ces ouvrages car ils peuvent potentiellement rompre.

Question de M. Langlois, élu de la commune de Croissy-sur-Seine, adressée au SMSO et aux services de l'État : supposons que la digue de Sartrouville tienne en cas d'inondation type 1910, les autres communes seront-elles touchées à cause de la digue ?

- Réponse de M. Clerc (SMSO) : la digue est dimensionnée pour une inondation dont la période de retour est de l'ordre de 30 ans. En cas d'inondation type 1910, elle deviendra transparente car submergée et n'aura pas d'influence sur les autres communes.

- Réponse de Mme Robert (DRIEE) : la notion de transparence hydraulique de la loi sur l'eau précise que ces ouvrages ne doivent pas engendrer d'augmentation de la ligne d'eau aggravant la situation aussi bien à l'amont qu'à l'aval.

- Réponse de M. Cinotti (DDT) : la construction des digues pose un réel problème budgétaire, à savoir qui doit assurer l'entretien et le fonctionnement de l'ouvrage. Une loi très intéressante de 1807 a dit que la responsabilité de l'entretien des digues appartient aux collectivités protégées, tandis que le financement est à la charge des propriétaires protégés par l'ouvrage. Avant de décider de l'installation d'une digue, il est intéressant de comparer le coût d'entretien et de fonctionnement des digues avec le coût des biens protégés.

Question de M. Guehennec, élu au Mesnil-le-Roi et maraîcher, adressée à la DDT : de mémoire, la Seine n'est jamais montée aussi rapidement qu'en fin avril, début mai dernier, et cela en 48 heures. L'eau ruisselle et les délais sont courts. Il serait bon également de prendre en compte l'activité agricole dans l'activité économique car les terres sont régulièrement submergées.

- Réponse de M. Cinotti (DDT) : la montée de la Seine fin avril début mai était un événement tout à fait normal. La Seine était en vigilance jaune. Des bulletins d'alerte ont été envoyés à destination des maires.

- Réponse de M. Level (SMSO) : il est nécessaire d'anticiper les crises compte-tenu des enjeux exposés.

Fragilités potentielles de l'alimentation en eau potable

Présentation de M. Glucina – Suez Lyonnaise des eaux
Cf. diaporama en annexe

En résumé, les grands centres de production gérés par la Lyonnaise des Eaux en bord de Seine (Flins Aubergenville et Le Pecq Croissy) et à priori par les autres maîtres d'ouvrage (par exemple SMGSEVESC à Croissy), sont équipés pour une crue type 1910 + 1 mètre. Les installations de productions sont hors d'eau et couplées à des groupes électrogènes.

Par contre, à la connaissance de la Lyonnaise des eaux, il n'y a pas de priorité donnée par les producteurs d'électricité pour alimenter en énergie les postes de refoulement d'eau potable et continuer à approvisionner les réservoirs d'eau afin d'éviter une rupture de l'alimentation en

eau potable.

Fragilités potentielles du réseau électrique.

Présentation de M. Bordenave – ERDF
Cf. Diaporama en annexe

En résumé, les approches départementales pour les Yvelines du risque de coupures électriques en période de crue sont basées sur le difficile recensement de la distribution électrique dans les Yvelines, en considérant que les grands centres de production et les infrastructures de transports THT ne seront pas affectés. Les risques de coupures sont connus actuellement à une échelle départementale, voire supra communale, mais pas au niveau des quartiers urbains.

ERDF travaille actuellement sur des cartes de fragilité électrique à l'échelle infra-communale.

Il est fait mention des obligations de coupures anticipées, avant l'inondation effective, de manière à ne pas endommager les relais locaux (transformateurs…). Cette approche permet d'espérer un retour plus rapide à la normale (résilience).

Dans le cadre de la gestion de crise, il est important de recenser les lieux de vie communaux (gymnase, centres de décisions…), et de les inscrire dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) pour prévoir leur alimentation en énergie.

ECHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

Question de M. Bossis, élu à Carrières-sur-Seine, adressée à ERDF et au SMSO : les cartes électriques présentées seront-elles disponibles ?

- Réponse de M. Level (SMSO) : les cartes seront disponibles et partagées à l'ensemble des communes invitées par le SMSO.

Question de M.Cinotti (DDT) adressée à ERDF : j'ai été témoin d'une coupure d'électricité d'un site public. ERDF n'était pas en mesure de nous donner des explications. Pourquoi ?

- Réponse de M. Bordenave (ERDF) : il faut bien différencier EDF et ERDF. EDF produit et fournit l'électricité tandis qu'ERDF assure la gestion et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité. Il y a cependant d'autres fournisseurs d'électricité qu'EDF. En cas de problème, il est donc primordial d'identifier le bon fournisseur vers qui se renseigner.

Question adressée à ERDF : quelle est la différence entre R1.15 et R1.15+ ?

- Réponse de M. Bordenave (ERDF) : pour rappel, le scénario R1.00 correspond à la crue de 1910 (voir tableau page 4 du diaporama). Le scénario R1.15 fait référence à la crue de 1910 avec un débit 15% plus important. Le scénario R1.15+ correspond à la prise en compte d'une marge d'erreur supplémentaire, une imprécision pouvant être interprétée directement comme étant le scénario R1.16 ou R1.17. Les nombres indiqués dans la colonne des clients basse tension (BT) impactés ne sont pas cumulatifs. Pour chaque scénario Rx correspond un nombre de nouveaux clients impactés. La lettre I correspond aux clients non alimentés pour tel scénario, car le poste de quartier est en zone inondée tandis que la lettre C correspond aux clients non alimentés car le poste de quartier est non alimenté bien qu'il ne soit pas inondé.

Question de M. Langlois, élu de la commune de Croissy-sur-Seine, adressée à ERDF : un coffret d'une maison située en zone inondable suffirait à faire sauter un réseau impactant tout le voisinage. Cette problématique est-elle prise en compte ?

- Réponse de M. Bordenave (ERDF) : nos études présentent un résultat global qui ne prend pas en compte les effets de bord. ERDF dispose d'un plan de crise. Un premier système d'alerte prévient de la montée des eaux. Un déploiement sur le terrain sur les secteurs où la montée des eaux est identifiée est réalisé. Ces secteurs sont ensuite surveillés. Des décisions sont ensuite prises en fonction du constat et de la tendance sous 24 à 48h. Des mises en sécurité préalables peuvent ensuite survenir afin d'éviter tout accident. Cela peut se traduire par des coupures préventives localisées au plus près du client, avec des explications, notamment sur l'avantage de nettoyer une

installation coupée plutôt que de la remplacer.

Question de M. Guehennec, élu du Mesnil-le-Roi, adressée à ERDF : est-ce que l'impact sur la consommation, en quantité, a été calculé ? La tendance serait plutôt à la hausse ou à la baisse ?

- Réponse de M. Bordenave (ERDF) : on pourrait le faire, cela dépend des zones de regroupement des populations exposées, et du déplacement de la population. L'électricité n'est pas toujours le fluide le plus important. Il ne faut pas oublier l'eau potable, le chauffage (gaz), etc.

- Réponse de M. Level (SMSO) : il conviendra de clarifier ces questions sur les réseaux dans le cadre de la stratégie locale.

Question de M. Langlois, élu de Croissy-sur-Seine, adressée au SMSO : lors d'une inondation, le niveau d'eau monte, comment se passe l'évacuation des effluents d'eau usée ? En 1982, à Croissy-sur-Seine, des remontées d'égouts se sont produites, même avec un anti bélier.

- Réponse de M. Level (SMSO) : il est nécessaire de se préparer, car il n'est pas possible de s'opposer à l'arrivée de l'eau. Une réflexion sur la thématique de l'assainissement est en cours.

M. Clerc (SMSO) rappelle que d'autres thèmes majeurs, jusque-là peu abordés, sont également soumis à discussion, tels que les plans communaux de sauvegarde (PCS), les projets d'urbanisation en zone inondable et la gestion de crise.

Question de M. Babled, Directeur des Services Techniques de la commune de Maisons-Laffitte, adressée à ERDF : les cartes électriques sont-elles précises ?

- Réponse de M. Bordenave (ERDF) : pour l'instant ERDF dispose de cartes supra communales ou communales. Une cartographie infra communale est cependant en cours de réalisation, sans information pour l'instant sur la date de sa mise à disposition.

- Réponse de M. Level (SMSO) : la question de la connaissance des réseaux est un point important dans la préparation de la gestion de crise, notamment pour l'élaboration des PCS.

Question de M. Bossis, élu de Carrières-sur-Seine, adressée à ERDF sur les solidarités entre collectivités et les aides qu'elles peuvent attendre de l'extérieur :

- Réponse de M. Level (SMSO) : la solidarité amont-aval des communes est indispensable.

- Réponse de M. Cinotti (DDT) : la notion de subsidiarité est très importante. Ce sont

les communes qui ont les connaissances locales et sont en mesure d'identifier leurs besoins, en s'aidant entre voisins. Les plans communaux de sauvegarde permettent de faire émerger des questions et de mettre en évidence les différents enjeux des territoires. Dans le cas d'une crue type 1910, les pouvoirs publics nationaux donneront la priorité à Paris et non pas aux Yvelines. Par ailleurs, Versailles ne se situe pas dans la vallée de la Seine. Le niveau de crise est donc différent dans notre département. Concernant des questions de mobilité, il est important de ne pas installer de populations permanentes sur les îles de Seine. Le transfert de personnes âgées vers des hôtels pourrait par exemple poser des problèmes de déplacement.

Question de M. Bossis, élu de Carrières-sur-Seine, adressée à la DDT : comme pour Maisons-Laffitte, il est question d'un projet de logements sociaux dans le centre de recherche et développement EDF sur l'île de Chatou.

- Réponse de M. Cinotti (DDT) : Il s'agit là aussi d'une communication de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) : ces projets ne sont pas validés.

Question de M. Guehennec, élu du Mesnil-le-Roi, adressée au SMSO : des arbres tombés après une tempête depuis des années font embâcle. Il faut les couper, et nettoyer mais personne ne s'en charge.

- Réponse de M. Level (SMSO) : le SMSO traite au total 200 km de berges, et dans le cadre de ses missions, a élaboré un plan de leur entretien. Cependant, il est bien évidemment difficile d'intervenir en même temps partout sur l'ensemble du linéaire.

- Réponse de M. Clerc (SMSO) : VNF a un projet de valorisation de la biomasse des berges de Seine. La proposition est de collecter la biomasse et d'équilibrer économiquement la filière.

- Réponse de M. Level (SMSO) : l'idéal serait qu'une entreprise gère ce projet.

Question de M. Langlois, Conseiller Municipal et Adjoint au Maire de la commune de Croissy-sur-Seine, adressée à la Lyonnaise des Eaux : les stations de relevage peuvent-elles être sujettes à une coupure d'électricité ? Beaucoup d'effluents passent dans le bassin versant de Saint-Germain-en-Laye par exemple.

- Réponse de M. Glucina (Lyonnaise des Eaux) : il faut se renseigner auprès d'autres services en charge de l'assainissement.

- Réponse de M. Level (SMSO) : il faudrait se rapprocher des syndicats d'assainissement locaux pour leur poser ces questions.

Question de M. Hervouet, élu de la commune du Port-Marly, adressée à la Lyonnaise des Eaux : un chantier sur la communication de crise, téléphonie mobile et filaire est-il en cours ?

- Réponse de M. Level (SMSO) : c'est une partie des missions de la présente animation, à savoir mettre à disposition des décideurs locaux une information fiable et suffisante, préventivement sur les risques et pendant la crise. Une réflexion sur ce sujet est en effet en cours.

Question de M. Glucina (Lyonnaise des eaux) adressée à la DRIEE: des études sur le risque de mouvement de terrain en période de crue existent-elles ?

- Réponse de la Mme Robert (DRIEE) : des poches de gypse sont sensibles à l'eau, mais il n'y a pas, à ce jour, d'études exploitables à ce sujet.

En conclusion, M. Level (SMSO) précise que des informations seront progressivement mises à disposition des communes dans quelques mois via Maël Courtillé, ingénieur en charge de cette question au SMSO. M. Level indique également qu'une prochaine réunion sera organisée en automne 2015 afin de rassembler l'ensemble des communes yvelinoises sur le territoire d'animation du SMSO et d'aborder d'autres thématiques telles que la mobilité, les transports et les moyens d'intervention en période de crise.

Le Président du SMSO

Daniel LEVEL

Le directeur départemental des territoires

Bruno CINOTTI